

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 501 600

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

N° 81 04984

(54) Dispositif de fixation d'un boîtier de rétroviseur sur un organe intermédiaire de support.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 60 R 1/06.

(22) Date de dépôt..... 12 mars 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 37 du 17-9-1982.

(71) Déposant : MANZONI Stéphane, résidant en France.

(72) Invention de : Stéphane Manzoni.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Beau de Loménie,
55, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

Demande de certificat d'utilité résultant de la transformation de la demande de brevet
déposée le 12 mars 1981 (art. 20 de la loi du 2 janvier 1968 modifiée et art. 42 du
décret du 19 septembre 1979).

Dispositif de fixation d'un boîtier de rétroviseur sur un organe intermédiaire de support.

La présente invention a pour objet un dispositif de fixation d'un boîtier de rétroviseur sur un organe intermédiaire de support.

Pour assurer la liaison entre un boîtier de rétroviseur et une embase de support assujettie à la portière ou à la carrosserie du véhicule, il est connu d'utiliser une plaque métallique intermédiaire qui est fixée sur le fond du boîtier et comporte un moyen d'articulation sur l'embase de support.

Toutefois, la fixation de la plaque intermédiaire sur le boîtier est souvent compliquée et onéreuse.

La présente invention a pour objet de remédier à cet inconvénient.

Conformément à la présente invention, la fixation de l'organe intermédiaire sur le boîtier est réalisée au moyen d'organes de fixation déformables prévus dans le fond du boîtier et sur lesquels est monté par encliquetage l'organe intermédiaire.

Cette disposition permet une simplification dans l'assemblage des deux éléments, ce qui en abaisse le prix de revient.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux compris à la lecture de la description qui va suivre d'un mode de réalisation et en se référant aux dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en élévation d'un boîtier de rétroviseur monté sur un organe de support;

- la figure 2 est une vue en coupe suivant la ligne II-II de la figure 1;

- la figure 3 est une vue en coupe suivant la ligne III-III de la figure 1.

Aux figures 1, 2 et 3, on a représenté un boîtier de rétroviseur 1, notamment en matière plastique, qui est monté sur un organe ou embase de support 2 au moyen d'un organe intermédiaire 3 constitué d'une plaque métallique fixée sur le fond du boîtier 1.

L'organe de support 2 est fixé par un moyen connu sur une porte ou sur la carrosserie d'un véhicule. La fixation de

l'organe intermédiaire 3 sur le boîtier 1 est réalisée au moyen d'organes de fixation solidaires du fond du boîtier et qui sont constitués d'éléments tubulaires 4 déformables présentant au moins deux fentes longitudinales 5, 5a; lesdits éléments tubulaires 5 comportant, à leur extrémité supérieure, des dents 6 de verrouillage. Sur les éléments tubulaires 4, sont engagés des manchons 7 solidaires de l'organe intermédiaire 3, qui sont montés par encliquetage au moyen des dents 6 en appui sur le bord 8 des manchons 7.

Dans certains cas, il est possible de renforcer la 10 fixation au moyen de clips de verrouillage 9 présentant des dents 10 qui sont en butée contre des épaulements 11 prévus à l'intérieur des manchons entre les fentes 5, 5a des éléments tubulaires 4.

Bien entendu, diverses modifications peuvent être appor- 15 tées par l'homme de l'art aux dispositifs qui viennent d'être décrits uniquement à titre d'exemples non limitatifs, sans sortir du cadre de l'invention.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Dispositif de montage d'un boîtier de rétroviseur sur un organe de support solidaire de la carrosserie d'un véhicule, dans lequel un organe intermédiaire fixé sur le fond du boîtier est relié par une articulation à rotule à l'organe de support, caractérisé en ce que la fixation de l'organe intermédiaire (3) sur le boîtier (1) est réalisée au moyen d'organes de fixation déformables (4) prévus dans le fond du boîtier (1) et sur lesquels est monté par encliquetage l'organe intermédiaire (3).
- 5 2. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les organes de fixation solidaires du boîtier sont constitués d'éléments tubulaires (4) fendus longitudinalement, sur lesquels sont engagés des manchons (7) solidaires de l'organe intermédiaire (3) qui sont maintenus par encliquetage au moyen de dents (6) prévues à l'extrémité des éléments tubulaires fendus (4).
- 10 3. Dispositif suivant la revendication 2, caractérisé en ce que, dans l'élément de fixation tubulaire (4), est engagé un clip (9) de verrouillage présentant des dents (10) qui sont en butée contre des épaulements prévus dans le manchon (7) entre les fentes de l'élément tubulaire (4).
- 15 4. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'organe intermédiaire (3) est constitué d'une plaque métallique.
- 20

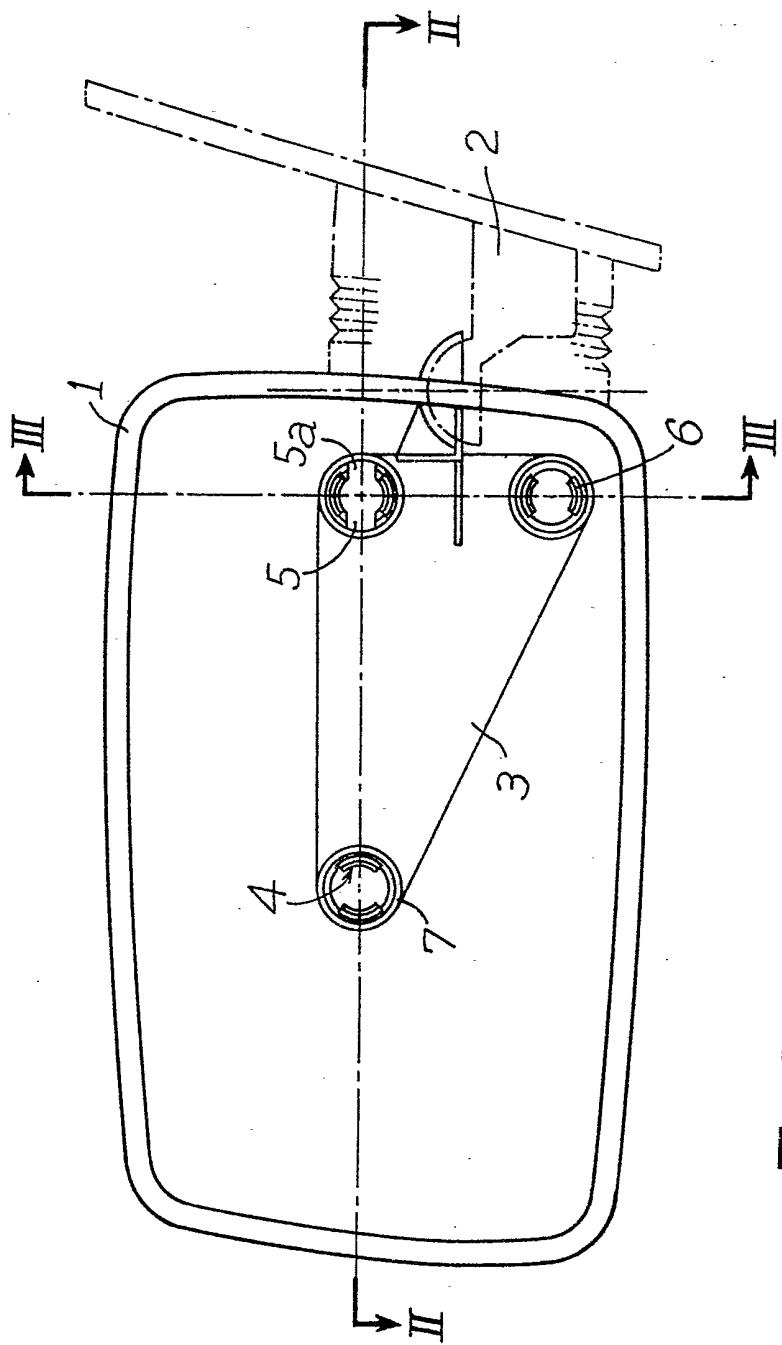


FIG.1

2/2

Fig. 2

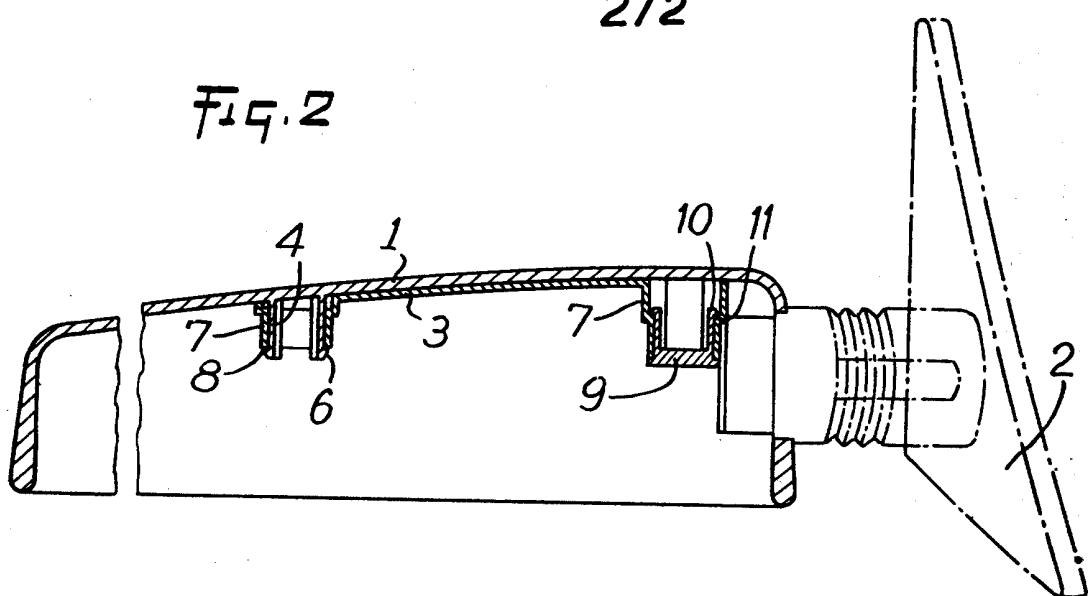


Fig. 3

